

E^{dito}

Tous concernés !

La mise au point en 1996 d'un premier schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) pour le bassin Loire-Bretagne avait donné lieu à une concertation avec les élus, les professionnels et les associations. Or, l'eau est un enjeu vital, ce n'est pas qu'une affaire d'experts : c'est notre affaire à tous, consommateurs, producteurs et gestionnaires de ce bien unique qui est aussi notre bien commun. Le débat doit être ouvert, même si le sujet comporte des aspects techniques.

Les habitants de notre bassin seront donc consultés à deux reprises sur les enjeux et les choix qui doivent être faits pour atteindre un « bon état » de l'eau d'ici 2015. A certains endroits du bassin, le constat fait apparaître qu'un report de cette échéance sera nécessaire ou bien qu'il faudra engager de nouvelles politiques. Sur notre immense bassin qui va de la Pointe du Finistère au Mont-Gerbier-de-Jonc, les grands enjeux de cette reconquête sont maintenant bien connus. Ce document vous permet de les découvrir pour participer au débat qui s'ouvre au plus grand nombre.

Rendez-vous en 2007 pour un avis sur le projet de Sdage puis en 2015 pour les résultats



Consultation du public sur les questions importantes pour la préparation du Sdage 2009-2015 du bassin Loire-Bretagne



Ensemble, pour l'eau, il est temps de se mouiller!

Au cœur du débat, la volonté de restaurer la qualité de l'eau d'ici 2015

Malgré les acquis des quarante dernières années et les progrès liés à la loi sur l'eau de 1992, il est probable que la simple poursuite des politiques actuelles ne permettra pas d'atteindre partout le « bon état » des eaux et des milieux aquatiques à l'horizon 2015.

Pour autant, faut-il baisser les bras ? Dans le cadre d'une directive européenne ambitieuse pour les ressources en eau des 25 Etats membres, nous sommes invités à définir une politique plus volontariste. Dans cette optique, nous avons à nous interroger collectivement sur des questions essentielles :

- **quelles politiques mettre en place à l'échelon local et à l'échelon de notre bassin pour faire mieux ?**
- **quels sont les acteurs impliqués par cette démarche ?**
- **quel prix sommes-nous prêts à payer pour cela et qui doit payer quoi ?**
- **comment équilibrer et arbitrer entre les différents usages de l'eau ?**

Ce document introductif n'a pas prétention à être exhaustif. Il a pour but de vous faciliter une première lecture des enjeux de l'eau dans notre bassin pour entrer dans le débat. Pour en savoir davantage, retrouvez-nous également sur :

www.eau-loire-bretagne.fr

■ En 2015, avec les politiques actuelles...

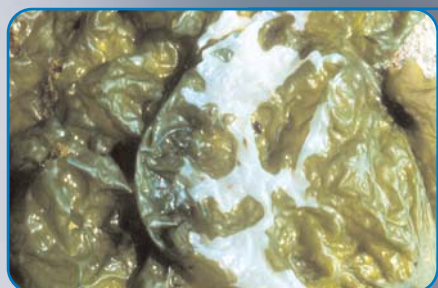
Pour prévoir l'état de nos rivières, lacs, nappes d'eaux souterraines et du littoral en 2015, le comité de bassin a simulé la poursuite des politiques actuelles et de leur effet. Le « bon état » des eaux et des milieux aquatiques ne sera pas atteint partout.



...Près d'une rivière sur deux ne sera pas en bon état en raison de l'artificialisation des milieux (seuils, étangs, ouvrages...), des apports de matières organiques, principalement liés aux rejets des stations d'épuration et aux rejets de phosphates. Les nitrates et les pesticides peuvent également intervenir



...Un lac ou plan d'eau sur quatre ne sera pas en bon état en raison des apports excessifs d'éléments nutritifs (phosphore) à l'origine de développements de végétaux



...Plus de la moitié des eaux du littoral ne sera pas en bon état du fait de la présence de substances toxiques et des proliférations d'algues vertes et de phytoplancton, toxique ou non. Là encore, ces proliférations sont dues à la présence d'éléments nutritifs en excès.



...La moitié des eaux souterraines ne sera pas en bon état en raison des teneurs en nitrates et pesticides. Dans quelques nappes souterraines, les prélèvements excessifs abaissent trop fortement les niveaux et diminuent le débit des cours d'eau qui en sont issus.

Qu'est ce que le bon état ?

Pour les eaux de surface, il correspond d'abord à des milieux dont les peuplements vivants sont diversifiés et équilibrés. Il correspond également à une qualité de milieux aquatiques permettant la plus large panoplie d'usages : eau potable, irrigation, usages économiques, pêche,...

Pour les eaux souterraines, le bon état correspond à une eau respectant les normes chimiques en vigueur et à des conditions dans lesquelles les prélèvements n'excèdent pas le renouvellement de la ressource.

Pour 2015, s'accorder sur les priorités

● La qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Pour reconquérir cette qualité, nous devons :

- permettre aux cours d'eau de retrouver leur régime naturel (perturbé par les aménagements de berges, les seuils et barrages en rivière, les ouvrages et créations d'étangs...),
- réduire les pollutions liées aux activités humaines (eaux usées des villes...),
- réduire les pollutions diffuses (nitrates, pesticides) d'origine agricole,
- réduire les pollutions issues des activités industrielles et artisanales,
- mieux gérer les prélèvements d'eau pour maintenir un niveau suffisant dans les cours d'eau et les nappes pendant les saisons sèches.

● La santé et l'environnement

Pour les protéger, nous devons :

- supprimer ou réduire fortement les rejets de produits dangereux (traitement des plantes, solvants...),
- protéger les ressources pour l'eau potable et lutter contre la pollution micro biologique et le développement d'algues toxiques.

● La préservation de notre patrimoine naturel

Nous devons :

- réaffirmer le rôle essentiel des zones humides (marais, tourbières), en faire l'inventaire complet et en assurer la gestion pérenne,
- favoriser la remontée des poissons migrateurs, symboles de la santé de nos cours d'eau,
- garantir la richesse, l'intégrité et l'attractivité du littoral (le bassin Loire-Bretagne compte 2000 km de côtes),
- préserver la qualité des milieux fragiles de l'amont des bassins versants.

● Les inondations

Pour mieux vivre avec les crues, inévitables dans la plupart de nos vallées et qui jouent un rôle essentiel dans la vie des cours d'eau, nous devons réduire les dommages occasionnés :

- réglementer les constructions dans les zones inondables,
- adapter les routes et les réseaux d'eau, d'électricité, de téléphone au risque d'inondation,
- développer les dispositifs de prévision et l'information des habitants en zones inondables,
- protéger les lieux habités quand c'est possible techniquement et raisonnablement financièrement.

● La bonne gestion collective de l'eau

Pour gérer l'eau comme un bien commun (agriculteurs, collectivités, particuliers, industriels, tous utilisent la même ressource de l'amont à l'aval), nous devons :

- sensibiliser chacun les acteurs de l'eau à cette solidarité amont-aval pour mieux concilier les différents usages en dépassant les contradictions.
- mieux appliquer le principe « pollueur-payeur »,
- assurer la connaissance et la transparence des coûts, pour savoir qui paie quoi.

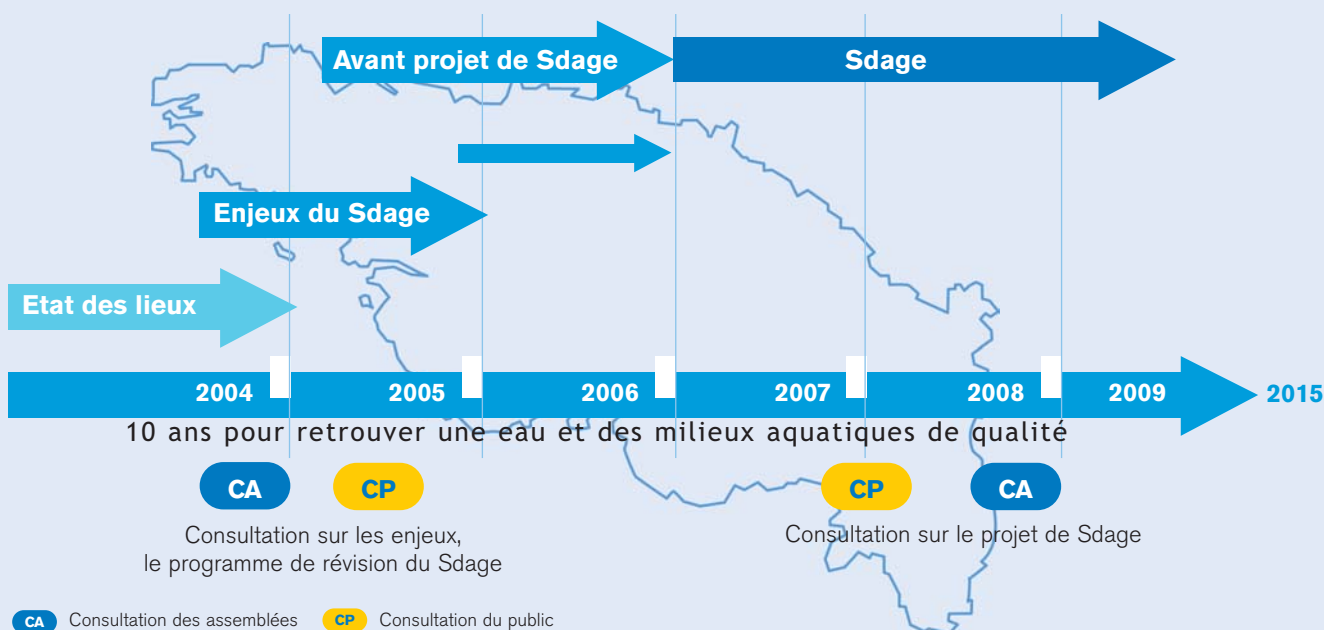


Construisons ensemble l'avenir de l'eau

Les élus des collectivités locales, les représentants des usagers et les services de l'Etat collaborent au sein du **comité de bassin** pour mettre au point la politique de l'eau. Ensemble, ils vont construire un **schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux** d'ici 2009. Dans ce cadre, le public est désormais régulièrement consulté.

En 2005, la consultation du public a pour but de vérifier si nous, tous acteurs de l'eau, partageons bien le même avis sur les priorités pour l'eau et les milieux aquatiques de notre bassin, ainsi que sur la façon de travailler ensemble dans les années à venir.

- > **2004 :** Consultation des assemblées : consultation des régions, des départements, des chambres d'agriculture, de métiers et d'industrie, les commissions locales de l'eau... sur les principaux enjeux et le programme de travail pour la révision du Sdage.
- > **3 décembre 2004 :** Adoption de l'état des lieux par le comité de bassin.
- > **2 mai-2 novembre 2005 :** Consultation du public sur les principaux enjeux et le programme de travail pour la révision du Sdage.
- > **2007-2008 :** Réalisation d'un projet de Sdage qui sera soumis à la consultation du public puis à la consultation des régions, des départements, des chambres d'agriculture, de métiers et d'industrie, des commissions locales de l'eau...
- > **début 2009 :** Adoption du SDAGE par le comité de bassin et approbation par le préfet.
- > **2015 :** Objectif de bon état des eaux sur le bassin Loire-Bretagne. Dans les cas les plus difficiles, certains reports pourront être envisagés.



Petit lexique

Bassin Loire-Bretagne

Un bassin est l'ensemble des terrains où l'eau circule pour rejoindre le cours d'eau. Il est délimité par des lignes de partage des eaux (ou lignes de crête) qui sont des frontières naturelles dessinées par le relief.

Le bassin Loire-Bretagne correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, au bassin de la Vilaine, et aux bassins côtiers bretons et vendéens. Il couvre une surface de 155 000 km², soit 28% du territoire national.

Comité de bassin

Le comité de bassin, « parlement de l'eau », est un lieu de discussion et de concertation entre tous les acteurs concernés par la politique de l'eau. Il rassemble aussi bien les élus locaux que les représentants de l'Etat, des usagers (industriels et agriculteurs), et du mouvement associatif (consommateurs, pêcheurs, protecteurs de la nature).

Sdage et Sage

Cadre de référence, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) fixe pour chaque grand bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. A l'échelle d'un sous-bassin, la commission locale de l'eau précise ces orientations en définissant un Sage, schéma d'aménagement et de gestion des eaux.